

Le logement social dans le 11^e arrondissement

Une demande importante pour une offre de logement limitée.

Il y a plus de 9 000 ménages demandeurs de logement social dans le 11^e.

Les logements sociaux représentent environ 13% du total des logements dans le 11^e. Très peu de logements sociaux se libèrent chaque année. Toutefois, de nouveaux logements sociaux sont produits pour répondre à la demande.

Les candidats pour un logement social sont désignés par les organismes qui financent ces logements. C'est ensuite le bailleur qui attribue définitivement et gère le logement.

Chaque année, la Mairie du 11^e est amenée à désigner des candidats sur une trentaine de logements sociaux en moyenne.

Les organismes qui désignent des candidats dans les immeubles de logement social du 11^e sont :

- L'État (30%)
- Action Logement (anciennement 1% Logement) et les autres collectivités comme la Région Ile-de-France (30%)
- La Ville de Paris (20%)
- La Mairie du 11^e (20%)



La Mairie du 11^e désigne donc seulement un cinquième des candidats dans le parc de logement social du 11^e arrondissement. N'hésitez pas à vous tourner vers les autres désignataires qui représentent 4 logements sociaux sur 5 dans le 11^e.

La désignation d'un candidat à un logement social

- 1** Dépôt du dossier de demandeur de logement social parisien.
- 2** Pour chaque logement disponible, la sélection des candidatures est effectuée par traitement informatique sur le fichier central et selon les critères de priorité définis par la Mairie de Paris.
- 3** La commission de désignation des candidats à un logement social du 11^e est composée d'élus de la majorité municipale et de l'opposition, d'associations et du service social départemental. Elle sélectionne 3 dossiers en s'appuyant sur le système de cotation* et les caractéristiques du logement, et les transmet au bailleur social.
- 4** Le bailleur social décide de l'attribution définitive du logement à un candidat.

* Cotation :

des points pour chaque dossier

Mis en place par la ville de Paris en 2015, la cotation est un outil qui permet une sélection transparente des demandeurs de logement. Cet outil est basé sur 25 critères pour sélectionner les demandeurs de logement.

Le nombre de points de chaque dossier permet de classer les demandeurs de manière équitable et objective en fonction de leur situation (suroccupation de leur logement actuel, montant qu'ils consacrent actuellement à leur loyer...). Les points sont calculés à partir des données fournies. Les points peuvent évoluer à la hausse ou à la baisse quand la situation du demandeur change.

Pour connaître votre cotation, allez sur :
<https://teleservices.paris.fr/cotation/>